CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80427** **VALABLE JUSQU'AU** **26/11/2027**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/08/2006

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 31/03/2026

Capital : 20 000

Raison sociale : L'ART DU TOIT

Sigle : L'ART DU TOIT

7 RUE DE SAVELLES
21310 ARCEAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 491695581

Siret : 491 695 581 00034

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4028779-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 312147892003

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 312147892003

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 09 77 80 95 06 **Fax :**

Portable : 06 13 89 62 79

Responsabilité légale :
MUTIN THOMAS PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.lartdutoit.fr

E-mail : t.mutin@lartdutoit.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 494 907 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée)	11	20/11/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	11	15/09/2025
3141	Eléments accessoires de couverture		16/09/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 09:13

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E80427** **VALABLE JUSQU'AU** **26/11/2027**

ÉDITÉ LE **30/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/08/2006
Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 31/03/2026
Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 491695581

Siret : **491 695 581 00034**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 4028779-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 312147892003
Assurance Responsabilité Civile :
GAN 312147892003

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : **L'ART DU TOIT**
Sigle : L'ART DU TOIT
7 RUE DE SAVELLES
21310 ARCEAU

Téléphone : 09 77 80 95 06 **Fax :**
Portable : 06 13 89 62 79

Site Internet : http://www.lartdutoit.fr
E-mail : t.mutin@lartdutoit.fr

Responsabilité légale :
MUTIN THOMAS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	20/11/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	15/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	27/01/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 09:13

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.